



Mercredi 13 septembre 2023 | 17h30-19h00 | Uni Mail, MRo6o (et en ligne)

## FORMAT CAPSULE

# Jurisprudences récentes en droit civil

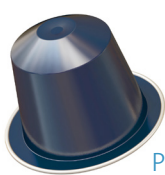
Mariage, filiation, divorce, protection de l'adulte,  
personnalité et successions

Professeure Audrey LEUBA

Professeure Marie-Laure PAPAUX VAN DELDEN

Professeure Michelle COTTIER

[www.unige.ch/formcont/cours/capsule-droit](http://www.unige.ch/formcont/cours/capsule-droit)



## PROGRAMME

- 17h30 **Réflexions autour de la médiation**
- 18h00 **Jurisprudences pertinentes**
- 18h40 **Le moment de procédure**
- 19h00 **Clôture du colloque**



## INTERVENANT-E-S

- **Sandrine Tornare**, avocate (Etude Sandrine Tornare) et médiatrice assermentée
- **Marie-Laure Papaux van Delden**, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Genève
- **Virginie Jaquier**, avocate (Etude Renold Gabus-Thorens et Associé(es) et chargée d'enseignement à la Faculté de droit de l'Université de Genève
- **Tania Sanchez Walter**, avocate (SWDS Avocats), spécialiste FSA droit de la famille

## OBJECTIFS

Organisé par des professeurs dans leurs domaines d'enseignement et de recherche, le Format Capsule met en perspective les évolutions intéressantes de la jurisprudence des six derniers mois et porte un regard critique sur les réformes législatives en cours. Une conférence fait le point sur les évolutions en matière de procédure ou illumine un sujet annexe au droit civil.

## LIEU

**Uni Mail, salle MRo6o | Boulevard du Pont d'Arve 4o, 12o5 Genève**

La conférence est également diffusée **en ligne** (lien communiqué ultérieurement).

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**Inscription avant le 13 septembre 2023 à 12h00 uniquement sur**

**<https://formulaire.unige.ch/outils/limeformcont/index.php/325846?lang=fr>**

### Finance d'inscription

En présence / à distance: CHF 100.- / CHF 60.-. Pour les avocat-e-s stagiaires (sur présentation d'une pièce de légitimation): CHF 85.- / CHF 50.-. La finance d'inscription comprend la documentation, envoyée sous format électronique, ainsi qu'un apéritif.

Une attestation de participation peut être délivrée sur demande.

### Frais d'annulation

En cas d'annulation reçue le **6 septembre 2023** au plus tard, la finance d'inscription est remboursée sous déduction d'un montant de CHF 30.-.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Mme Rui Yan**, Faculté de droit | [Rui.Yan@unige.ch](mailto:Rui.Yan@unige.ch) | Tél. +41 (o)22 379 85 o2

